Ministère de l'agriculture du Cameroun
Scac Cameroun

Eléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun

III - Annexes

Hamadou Ousman, Terdel
Christian Seignobos, Ird
André Teyssier, Cirad

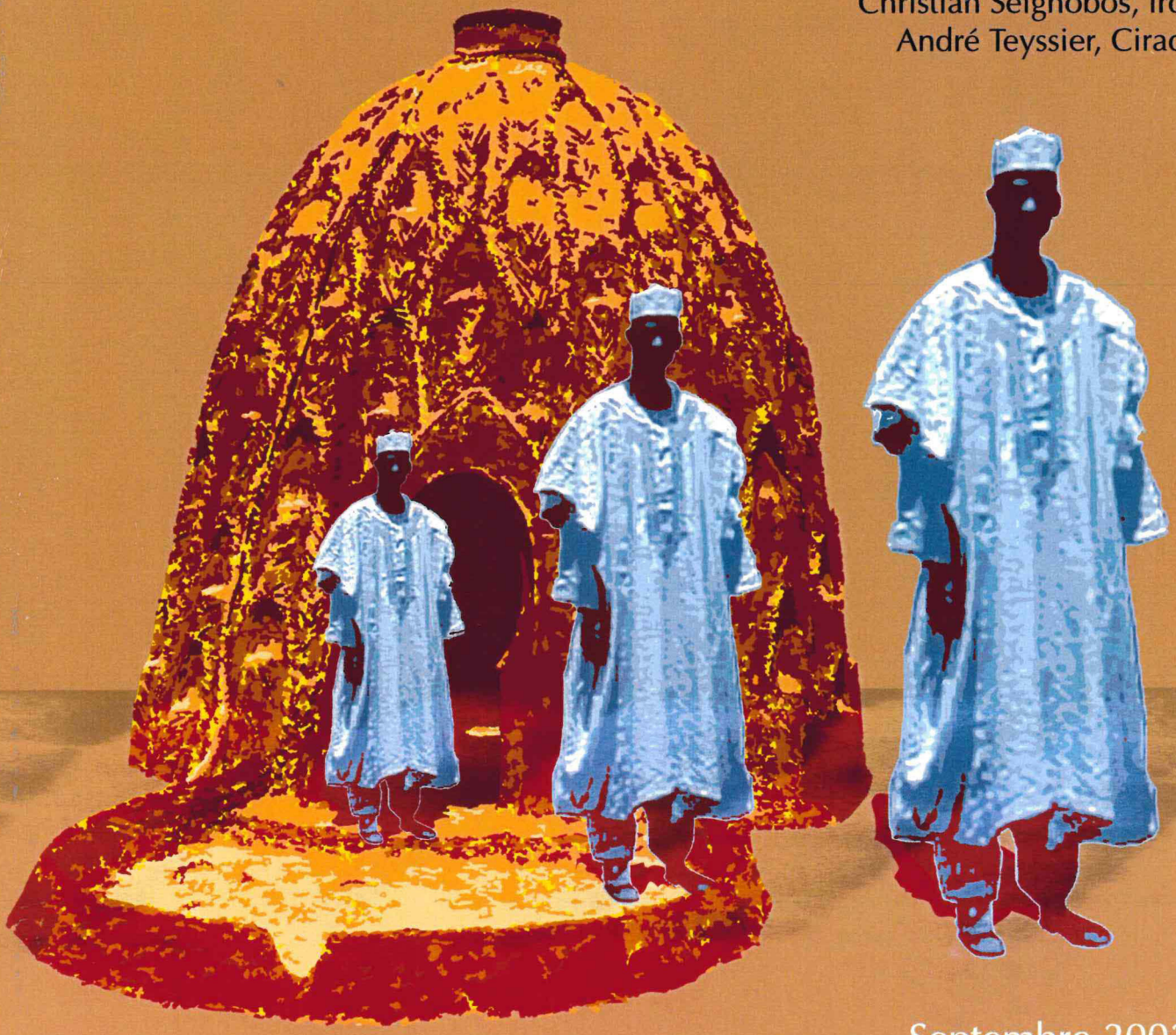

Septembre 2002

7. Proposition de projet «Appui aux filières céréalières et sécurité alimentaire au Nord-Cameroun »

André Teyssier
Bertrand Mathieu
Abdourahmane Nassourou
Farikou Haman

Fiche de projet Ppte

- Dénomination du projet : « Appui aux filières céréalières et sécurité alimentaire au Nord-Cameroun »
- Secteur : développement rural
- Ministère de Tutelle : MInagri
- Bénéficiaires : producteurs céréaliers au nord de la Bénoué
- Siège du projet : Maroua
- Aire d'intervention : province de l'Extrême-Nord et département du Mayo-Louti

Contexte

Le bilan alimentaire national du Cameroun semble équilibré, mais la situation alimentaire tend à se dégrader. La production agricole vivrière ne parvient pas à suivre le rythme de l'accroissement démographique. Ainsi, l'indice de couverture des besoins alimentaires a baissé de 99 en 1982 à 79 en 1998. L'insécurité alimentaire au Cameroun se caractérise par des disparités à la fois géographiques et sociales.

La partie septentrionale du pays connaît la plus grande précarité en matière de sécurité alimentaire. Selon la Fao, la couverture des besoins alimentaires varie de 25 à 85 % dans la province de l'Extrême-Nord et dans certaines parties de celles du Nord. Il convient d'accorder une priorité à ces zones rurales vulnérables, où l'indice de pauvreté Fao s'élève à 49 %.

En 1998, une famine tragique a sévi dans le Mayo-Danaï. Les prix du sorgho ont atteint de tristes records, jusqu'à 52 000 F Cfa par sac, quand il y avait des céréales sur le marché. Comme toujours dans de telles situations, quelques commerçants ont réalisé de substantiels profits, tandis que de très nombreuses familles se sont nourries d'herbes, de tourteau, voire de sons charançonnés. La plupart des exploitations agricoles de cette région n'ont eu d'autres alternatives que de se séparer de tout ou partie de leur capital. Il leur faudra plusieurs années pour récupérer le bétail et les biens qu'ils ont bradés pour survivre.

Dans cette région, l'aide alimentaire d'urgence n'a eu que peu d'effets, ni sur le cours des vivriers, ni sur la situation alimentaire. La farine de maïs distribuée gratuitement par le Pam est parvenue trop tard, pendant ou après la récolte de mil rouge.

La famine de 1998 aura également eu pour conséquences un renforcement des migrations rurales vers la province du Nord et donc, un regain de tensions et de conflits pour le contrôle de l'espace entre agriculteurs migrants, éleveurs itinérants et chasseurs.

L'Etat camerounais est sensible aux problèmes de sécurité alimentaire dans la province de l'Extrême-Nord. L'application au Cameroun du Plan d'action du sommet mondial de l'alimentation envisage depuis décembre 1997 « *un projet de constitution de stocks de sécurité alimentaire dans la partie septentrionale du Pays sujette à des catastrophes naturelles périodiques par la construction de greniers villageois* »[7].

La définition d'une politique de sécurité alimentaire à l'échelle provinciale ne peut s'effectuer qu'à partir d'informations et de diagnostics de situation, ce qu'empêchent les carences actuelles en statistiques agricoles fiables. L'enjeu d'un projet de sécurité alimentaire sera autant de fournir l'information nécessaire aux prises de décision par les administrations territoriale et technique que d'engager des actions pour garantir la sécurité alimentaire.

A la suite de l'aide alimentaire de 1998 s'est observée une tendance à l'assistanat systématique. L'aide d'urgence doit retrouver sa place de solution d'appoint pour résoudre des crises alimentaires ponctuelles et accidentelles. Des alternatives doivent être proposées pour ne plus considérer l'aide comme une providence renouvelée chaque année, ceci afin d'en préserver légitimement le recours lors des années exceptionnellement déficitaires.

Cette intervention se situe en complémentarité des fonctions attribuées à l'Office céréalier. Faire disparaître la famine du territoire est l'une des responsabilités de l'Etat qui doit maintenir un dispositif opérationnel d'aide d'urgence de proximité, en cas de sécheresse ou de sinistre majeur. La relance des activités de l'Office céréalier devrait permettre la constitution de réserves céréalières dans les zones à risque. La sécurité alimentaire relève également de la responsabilité des producteurs ruraux, qui ne sauraient compter chaque année sur l'aide de l'Etat pour subvenir à leurs déficits vivriers.

Ce projet se limite à des actions ayant un impact direct et immédiat sur la sécurité alimentaire et essaie de ne pas se superposer à des structures préexistantes. La lutte contre les grands fléaux des vivriers (éléphants, oiseaux granivores, criquets migrateurs, chenilles défoliatrices,...) devrait faire l'objet d'un projet sur initiative Ppte dans le cadre des services de la Protection des végétaux et de l'Utava. Pour éviter les dédoublements de structures et de fonctions le projet présenté ci-après est ciblé sur les filières céréalières, leur maîtrise par les producteurs, la diffusion d'innovations et le stockage au village de la production vivrière.

■ Développement du stockage villageois et émergence d'une demande sociale à travers les interventions du projet Dpgt

Le projet Dpgt a accordé une attention particulière au stockage de la production vivrière villageoise. Son expérience en matière d'appui et de conseil au stockage pour les groupements est reconnue dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord.

L'action du projet en matière de sécurité alimentaire s'est articulée autour de « Greniers communs », essentiellement financés par les groupements de producteurs de coton.

■ LE STOCKAGE EN GRENIERS COMMUNS : UNE INNOVATION POUR LA GESTION DES CEREALES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les problèmes de gestion et d'endettement des exploitations, notamment en plaine lors de l'installation du sorgho repiqué (*muskuwaari*), obligent certains producteurs à céder une partie de leurs céréales à bas prix au moment de la récolte.

Afin d'assurer une plus grande sécurité alimentaire et une marge de manœuvre financière plus large, un système de stockage des céréales autofinancé a été proposé aux cultivateurs.

7. Comité Fao/Pam. Application du Plan d'action du sommet mondial de l'alimentation. Cameroun. Déc. 1997, 10 p.

PRINCIPES DES GRENIERS AUTOFINANCES

A la récolte, le groupement de producteurs de coton joue un rôle de banquier en achetant une partie de la production de sorgho à ses membres. Les sacs sont stockés dans un même local en attendant que les prix augmentent. Le « Grenier commun » est alors ouvert par le groupement, à la demande des stockeurs. Afin d'intéresser les différents types d'exploitation, deux options se présentent :

- si le producteur dispose d'un stock alimentaire suffisant pour sa propre consommation jusqu'à la prochaine récolte, il ordonne au groupement de vendre son stock sur le marché à des prix plus élevés. Le groupement se rembourse de l'avance qu'il a concédée et remet le bénéfice au stockeur ;
- si le producteur a épuisé son stock alimentaire, il a la possibilité de racheter le sorgho à prix coûtant pour sa consommation.

Seulement 15 % des membres de ces groupements ont accès à ce stockage autofinancé compte tenu de l'insuffisance de ressources des groupements coton.

Les « Greniers communs » initiés en 1996 ont connu une rapide extension dans la plaine du Diamaré puis au-delà. Le stockage concerne souvent le muskuwaari dont la faible teneur en eau des grains facilite la conservation.

Tableau I. Evolution de l'appui à la filière muskuwaari depuis 1996.

Année	Nombre de greniers	Stockage		Appui technique	
		stocks (en tonnes)	Montants débloqués*	Nb. contrats de formation	Producteurs concernés
1996	4	42	3	-	-
1997	22	248	28	-	-
1998	43	339	40	-	-
1999	171	1505	134	-	-
2000	206	1707	99	11	450
2001	241	1597	118	80	3200

*en millions de F Cfa.

Désormais, 241 groupements de producteurs, soit 9 400 exploitations agricoles, sont concernés par le stockage, soit une moyenne de 1 600 tonnes de céréales stockées depuis 1999. En dépit des fortes variations interannuelles des cours des céréales, la progression des greniers communs confirme l'intérêt des producteurs, avant tout pour disposer d'un stockage vivrier de proximité. La spéculation reste limitée et concerne en moyenne moins de 10 % des sacs stockés.

■ CONTRAINTES AU STOCKAGE, AMORCES DE SOLUTIONS

Cette dynamique d'extension des greniers, des crédits destinés à l'achat de céréales et des volumes stockés au village est freinée par deux contraintes essentielles :
– les ressources des groupements de producteurs de coton ne suffisent pas aux besoins financiers du stockage de céréales ; une partie importante de la production céréalière reste commercialisée à la récolte ;
– les carences en magasin de stockage sont patentes et la trentaine de magasins construits (parfois sur financements allemands et canadiens) au cours du projet Dpgt ne suffisent pas.

Des ressources financières complémentaires sont indispensables au renforcement des capacités d'achat de céréales par les groupements. Le projet Dpgt, récemment relayé par les Aprostoc avec l'appui de TerdeL[8], se sont employées à diversifier les sources de financement des Greniers communs.

8. Territoire et développement local, bureau d'étude créé à partir du volet gestion de terroir du Dpgt et qui s'est externalisé lors du démarrage de la deuxième phase du projet.

- Recours au crédit bancaire, expérimenté depuis 3 ans. En 1999, 23 millions de F Cfa ont été négocié auprès d'une banque commerciale (Bicec), mais la procédure s'est avérée trop complexe pour être reconduite directement par des organisations de producteurs. Par contre, le partenariat entre le Crédit du Sahel et les Aprostoc apparaît plus encourageant[9] et devrait se développer à l'avenir.

- Soutien de l'opération de stockage par le Pam qui a accordé près de 1 000 tonnes de céréales en 2001 répartis dans 120 greniers communs. Ces dons ont été vendus au comptant par les groupements de stockeurs en période de soudure. Les recettes alimentent un fonds de roulement immobilisé sur un compte bancaire spécifique à l'activité du stockage des céréales.

- Immobilisation définitive d'avances concédées par le groupement coton sur des comptes spécifiques, sur décision dûment notifiée par l'assemblée générale des Gic.

- Immobilisation des contreparties financières à la construction de magasins de stockage sur des comptes spécifiques.

- Elargissement des fonds de roulement par application d'un taux d'intérêt dont le produit revient au grenier commun.

- Rapprochement avec les Cveca (Caisses villageoises d'épargne et de crédits).

Ces initiatives doivent désormais être amplifiées pour parvenir à un impact significatif du stockage en milieu rural et augmenter le poids des producteurs céréaliers dans le fonctionnement de la filière.

La question de l'enherbement du karal : un point de départ pour l'appui à la production du sorgho repiqué

La dynamique engagée autour de l'activité de stockage dans la plaine du Diamaré a permis de faire exprimer des contraintes liées à la production du muskuwaari. Les producteurs ont ainsi attiré l'attention du projet Dpgt sur le problème d'envahissement des terres les plus humides par un riz sauvage à rhizome (naddere) ou par Cyperus.

Depuis 1998, un dispositif de recherche-développement au sein du Dpgt s'attache à mettre au point et à diffuser des techniques de lutte par application d'herbicide adaptés à la diversité des milieux cultivés et des adventices. Le traitement permet la récupération de certaines parcelles, un gain de rendement substantiel et un allégement considérable du coût et des temps de travaux (tableau suivant). On distingue deux grandes situations :
– karal récupéré : cas de remises en culture de parcelles abandonnées (envahissement par riz à rhizome,...) ;
– karal « amélioré » : traitement dans diverses conditions d'enherbement, en remplacement du fauchage ou du labour.

Tableau II. Gains de production et économie de main d'œuvre pour un hectare traité.

	Parcelle traitée*		Parcelle fauchée ou labourée	Economie Mo/ha parcelle « améliorée »
Coûts (F Cfa/ha)	récupérée	« améliorée »		
Préparation	22 000	13 000	16 000	3 000
Sarclage(s)	10 000	10 000	20 000	10 000
Total	32 000	23 000	36 000	13 000
Production (kg/ha)				Gain production/ha
	1 500	1 200	800	400

*traitement herbicide à base de glyphosate (360 g/l) à 3 ou 6l/ha; Coût herbicide : 3 000 F Cfa/l.

9. 10 millions de F Cfa ont été négociés en 2001 par l'Aprostoc Diamaré qui assure ainsi un service de cession de crédit à ses groupements membres.

Depuis 3 ans, les surfaces traitées sont en croissance exponentielle. L'approvisionnement en herbicide à base de glyphosate, récemment tombé dans le domaine public, est assuré par la Sodecoton qui négocie d'importantes quantités à un prix très avantageux pour l'ensemble de la zone cotonnière.

La maîtrise de l'enherbement s'avère essentielle pour la réussite du *muskuwaari*. En outre, la réduction des temps de travaux offre plus de marge de manœuvre lors de la phase de préparation/implantation, principal goulot d'étranglement dans la conduite de la culture. Autant de raisons qui expliquent l'adoption rapide et massive de cette innovation par les cultivateurs.

Il existe d'importantes perspectives de développement du traitement herbicide avec des enjeux non seulement en termes d'augmentation de la production mais également de sécurisation des surfaces cultivées d'une année sur l'autre.

On estime à 20 000 ha les surfaces abandonnées à cause de l'infestation par des mauvaises herbes. Le traitement se développe beaucoup en substitution au fauchage et au labour. Au sud de Maroua, le travail du sol se pratique sur près de 10 000 ha de *karal*. Le remplacement de la charrue par le traitement ouvre des perspectives pour une gestion durable du capital fertilité de ces sols.

Tableau III. Evolution des surfaces traitées dans les terres à *muskuwaari* de l'Extrême-Nord.

Campagne	Surfaces repiquées (ha)	Conso. herbicide dans le karal[10]	Surfaces traitées (ha) (dose moyenne :4l/ha)	Surfaces récupérées
1998	154 000	250 l	50	20
1999	165 000	3 000 l	750	200
2000	85 000	12 000 l	3000	500
2001	128 000	30 000 l	7500	1000

Source : Sodecoton/Dpgt.

Cependant, un recours systématique à l'herbicide pose la question de l'impact environnemental et notamment des risques d'apparition de résistances de certaines mauvaises herbes. Au-delà des formations techniques dispensées jusqu'à présent, il s'agit de concevoir des services de conseil plus élaborés qui intègrent non seulement la diversité des problèmes technique à résoudre, mais aussi la question de la gestion de l'activité *muskuwaari* au sein de l'exploitation.

La réponse aux problèmes d'enherbement permet de mieux faire ressortir les demandes des cultivateurs. D'autres questions sont soulevées, tant sur les problèmes phytosanitaires que sur la connaissance et la diffusion des variétés locales ou la conception d'itinéraires techniques innovants avec par exemple la possibilité d'une double culture riz pluvial/muskuwaari dans les *yaere* (plaines inondables). En dépit de la forte extension des surfaces en muskuwaari dans les 30 dernières années[11], cette culture est longtemps restée en marge des programmes de recherche agronomique. Les demandes d'appui formulées par les producteurs ouvrent des perspectives prometteuses de recherche développement.

Depuis 1997, les interventions du Dpgt sont progressivement transférées vers des organisations de producteurs, les Aprostoc.

Structuration des greniers communs, création des Aprostoc

L'objectif de ces unions de groupements de stockeurs est multiple :
– promouvoir le stockage villageois pour favoriser la sécurité alimentaire des exploitations et permettre aux producteurs de céréales de mieux bénéficier de leur production ;
– assurer des services d'appui et de conseil aux groupements de stockeurs et aux producteurs de muskuwaari : conseil en gestion sur le stockage, négociation de crédits, conseils techniques aux producteurs sur les sorghos de contre-saison ;

10. glyphosate, Roundup de Monsanto à 360 g/l.
11. Dans l'ensemble du Nord-Cameroun, on estime que les surfaces en *muskuwaari* ont doublé et varient actuellement entre 150 000 et 200 000 ha selon le scénario climatique de l'année.

– régulation des approvisionnements des marchés céréaliers pour éviter des rechutes de prix au moment de l'ouverture des greniers ;
– représentation des producteurs céréaliers vis-à-vis de l'administration et des organismes intervenant sur la question de la sécurité alimentaire.

Après la création de l'Aprostoc Diamaré en 1997, 5 autres unions de groupements ont vu le jour en 2000 et 2001 (Moulvoudaye, Mayo Danaï Est, Mayo-Danaï Ouest, Mindif, Moutourwa). Ces associations couvrent désormais la majeure partie de la zone cotonnière de l'Extrême-Nord du Cameroun.

Pour répondre aux demandes d'appui au stockage et de formation technique, les associations se dotent progressivement d'un réseau de Conseillers Paysans chargés de la mise en œuvre et du développement de ces activités dans des petites régions comprenant 10 à 20 groupements de producteurs. Actuellement, toutes Aprostoc confondues, on recense 10 conseillers paysans. Le dispositif de recherche-développement du Dpgt s'appuie sur ces conseillers pour la création-diffusion d'innovations dans les itinéraires techniques du muskuwaari. Les Aprostoc constituent désormais un interlocuteur privilégié pour la recherche et le développement. La création de services d'appui-conseil aux producteurs au sein d'organisations professionnelle agricole s'inscrit pleinement dans le document de stratégie agricole du Ministère de l'agriculture. En effet, ce document prévoit « *un processus de substitution progressive des organisations paysannes au service public qui doit se recentrer sur les fonctions spécialisées hors de portée de ces dernières* »[12].

Coordonner la politique de sécurité alimentaire et les diverses formes de stockage villageois

Au-delà de l'intervention du projet Dpgt, on recense d'autres actions sur le stockage des céréales dans l'Extrême-Nord. Il s'agit principalement :
– de banque de céréales développées essentiellement par des institutions religieuses comme le Cdd Maroua (Comité diocésain de développement) ou l'Uebc (Union des églises baptistes du Cameroun) ; les promoteurs insistent sur le caractère social de ce système de stockage destiné en priorité aux personnes les plus démunis en période de soudure ;
– d'organisations de stockeurs initiées par une Ong, le Saild (Service d'Appui aux Initiatives Locales). Les résultats de cette expérience sont mitigés, tant la gestion des magasins et surtout la distribution de céréales à crédit s'avère difficile à pérenniser dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire.

Ces initiatives sont surtout situées dans les Monts Mandara et dans le Mayo Danaï, régions fortement peuplées et instables du point de vue de la production vivrière.

La question de la constitution de fonds de roulement apparaît comme une problématique commune à toutes ces expériences.

Un projet spécifique sur la sécurité alimentaire doit valoriser ces pratiques afin de diversifier les modes de stockage, renforcer les organisations ayant déjà fait leur preuve, offrir un cadre d'échange et de concertation pour les différents intervenants à l'origine d'expériences de stockage villageois.

Objectifs

Objectif global

Parvenir à sécuriser l'alimentation des populations rurales vulnérables de la province de l'Extrême-Nord et du Mayo-Louti, par l'augmentation de la production céréalière et le stockage systématique d'une partie des récoltes.

12. Document provisoire de stratégie agricole – Minagri, juin 2001.

■ OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Fournir de l'information permettant des prises de décision et la conception d'une politique provinciale de sécurité alimentaire.
- Parvenir à une plus grande maîtrise des filières céréalières au profit des producteurs en limitant la spéculation sur le vivrier par la généralisation du stockage au village.
- Assainir la trésorerie d'exploitations agricoles qui s'endettent chaque année pour des besoins alimentaires, même dans les régions excédentaires en assurant une meilleure rémunération du travail des producteurs de céréales.
- Eviter les situations de pénurie grâce à un accès permanent aux marchés ruraux.
- Stabiliser le marché céréalier par un rééquilibrage de l'offre et de la demande tout au long de l'année.
- Encourager des dynamiques de développement local grâce à de plus grandes disponibilités financières des producteurs ruraux, libérés des contraintes d'endettement pour leur alimentation.

L'intervention trouve sa cohérence dans une action sur l'ensemble des filières céréalières[13], d'amont en aval. Les actions concernent directement les producteurs.

- Recherches agronomiques ponctuelles, en milieu paysan, pour lever des contraintes à la production, et diffusion des innovations par des organisations de producteurs.
- Animation rurale pour une généralisation du système des greniers communs à céréales.
- Formation et conseils des groupements stockeurs.
- Appui à la structuration en fédérations de producteurs-stockeurs, disposant de leurs propres services financiers et techniques.
- Production et diffusion d'informations sur le niveau de la production agricole, les prix et les marchés vivriers, par des organisations paysannes.
- Investissement en pistes rurales pour assurer un accès en toute saison aux marchés ruraux secondaires.

■ Description technique

■ STRATEGIE D'INTERVENTION

Le projet s'inscrit en phase avec les orientations nationales, qui visent une plus grande implication des citoyens au processus de développement. Il porte essentiellement sur un développement de la capacité des producteurs à stocker et à écouler leurs productions. Il s'accompagne de programmes corollaires :
– recherche-développement en amont, susceptible d'intensifier la production vivrière ;
– désenclavement en aval, pour une meilleure accessibilité aux points d'échange dans les zones rurales enclavées.

Ce projet accorde une attention particulière à la responsabilisation des producteurs en matière de sécurité alimentaire. Par souci de pérennisation des interventions, la maîtrise d'ouvrage de certains programmes sera placée directement sous la tutelle d'organisations paysannes.

En concertation avec les autorités territoriales et les ministères autorisés, il travaillera également à la définition d'une politique régionale de sécurité alimentaire. A cette fin et avant le démarrage du projet, le Gouvernement mettra en place une cellule « Sécurité alimentaire » rattachée aux services

13. A l'exception du paddy, qui doit faire l'objet d'une intervention spécifique.

du Gouverneur de la province. Cette cellule sera chargée de l'élaboration d'une politique multi-sectorielle de sécurité alimentaire et de coordination des intervenants en la matière. Elle sera constituée de représentants de l'administration, des délégations provinciales compétentes, de représentants d'organisations de producteurs et de bailleurs de fonds.

Composantes du projet

Sur une durée de trois ans, cette première phase du projet comportera les axes d'intervention suivants :
- programme n°1 : Observatoire des prix, des marchés et de la production ;
- programme n°2 : Promotion du stockage de la production vivrière ;
- programme n°3 : Recherche-développement en systèmes de production céréaliers ;
- programme n°4 : Professionnalisation et structuration des producteurs de céréales ;
- programme n°5 : Sécurité alimentaire et désenclavement.

PROGRAMME N°1 : OBSERVATOIRE DES PRIX, DES MARCHES ET DE LA PRODUCTION

Cet observatoire n'est pas une étude. Il s'agit d'un dispositif permanent au service des producteurs pour une meilleure connaissance de la filière, du fonctionnement des marchés, des facteurs d'évolution annuels des prix et des courants commerciaux des céréales.

Dépendant d'une multitude de facteurs, le marché céréalier est pratiquement imprévisible. Famine au Soudan, production excédentaire autour du lac Tchad, programme d'aide alimentaire, écoulement d'anciens stocks, exportations ou importations du Nigeria : ce sont autant de paramètres, difficiles à anticiper depuis le Nord-Cameroun, qui concourent aux fluctuations de prix.

Un observatoire des prix et des marchés est indispensable pour fournir de l'information et du conseil aux producteurs-stockeurs. Actuellement, rien ne répond véritablement aux besoins des producteurs en information sur les prix. Les autorités ne disposent d'aucune information fiable pour pouvoir déclencher ou ne pas déclencher un programme d'aide alimentaire d'urgence.

Un Système d'information géographique sur les prix et les marchés améliorerait cet observatoire. Le projet Dpgt a initié une cartographie des greniers communs depuis 1997.

Cet observatoire devra se positionner par rapport au Service national d'alerte rapide (Snar), organe du Ministère de l'Agriculture, initialement financé par la Coopération japonaise. En perspective d'une pérennité optimale de cet observatoire, une fédération des unions départementales de producteurs-stockeurs pourrait se doter de ce service de collecte d'information sur les prix et les marchés, ou financer un opérateur privé chargé de rassembler l'information et de la diffuser.

Cet observatoire des marchés devrait être complété par un observatoire de la production, sensé évaluer le niveau des récoltes et partant, de déterminer d'éventuelles mesures à prendre. Des sites d'observation disséminés à travers la Province suivront la pluviométrie, les superficies emblavées en vivrier, les réussites des semis, la croissance des céréales, les divers fléaux,... Ces constats chiffrés, reconduits d'une année à l'autre sur les mêmes terroirs, permettront des pronostics sur le volume des récoltes et sur les niveaux de prix. Ces données contribueront à orienter les décisions des producteurs : stockage important ou non, ouverture des greniers immédiate ou prolongation du stockage,...

PROGRAMME N°2 : PROMOTION DU STOCKAGE DE LA PRODUCTION VIVRIERE

Ce programme constitue l'axe central du projet. Il s'agit de développer à l'échelle de la province un programme d'extension des Greniers Communs initiés par le projet Dpgt.

Entre 1996 et 2000, le projet Dpgt, en recourant aux services d'un opérateur privé camerounais (Terdel), a contribué à la création de 200 greniers communs, répartis essentiellement dans la zone cotonnière. En 2000, ces greniers, qui regroupent 10.000 producteurs, ont immobilisé 93 millions

de F Cfa pour permettre un stockage autofinancé portant sur près de 1 700 tonnes de céréales. Cette masse financière paysanne provient exclusivement des groupements de producteurs de coton.

L'essor des greniers villageois est freiné par deux contraintes essentielles :
– les ressources des groupements de producteurs de coton ne suffisent pas aux besoins financiers du stockage de céréales. Seulement 19 % des membres des groupements cotonniers bénéficient de cette opération tandis que l'essentiel de la production céréalière reste commercialisé à la récolte ;
– les carences en magasin de stockage sont patentes.

Le problème de financement rencontré par ces 200 greniers est crucial. Il conviendra d'identifier des moyens de financement autres que les avances concédées par les groupements de producteurs de coton pour parvenir à un stockage céréalier qui concerne davantage de producteurs et qui puisse s'étendre au-delà de la zone cotonnière.

La mise à disposition de financements par l'intermédiaire des caisses villageoises d'épargne et de crédit du Pcrd compte parmi les solutions attendues. Une autre possibilité réside dans l'octroi de fonds de roulement aux fédérations départementales pour le financement du stockage. Ces fonds de roulement d'environ 25 millions par département peuvent être gérés par les caisses villageoises d'épargne et de crédit du Pcrd.

Les greniers communs doivent devenir des entités autonomes, disposant de leur propre personnalité morale et d'un compte particulier.

A l'heure actuelle, il semble prudent de limiter l'appui à la constitution de greniers communs à la province de l'Extrême-Nord. La province du Nord, en dehors du Mayo-Louti et des régions situées au nord de la Bénoué, présente des contraintes fortes à une politique de sécurité alimentaire basée sur la promotion du stockage au village.

■ PROGRAMME N°3 : RECHERCHE-DEVELOPPEMENT EN SYSTEMES DE PRODUCTION CEREALIERS

Un programme de recherche-développement pour une plus grande performance des systèmes de culture, avec une priorité accordée au *muskuwaari*, parent pauvre de la recherche agronomique, correspond à l'une des attentes des producteurs.

Le projet Dpgt s'est engagé dans une opération d'expérimentation et de formation pour lutter contre l'enherbement du *karal*. L'enherbement est une contrainte majeure dans les *kare* les plus inondés. Dans certains cas, l'infestation par *Oryza longistaminata* est si forte que les producteurs préfèrent abandonner leurs parcelles, même dans un contexte de saturation foncière.

Des essais et des démonstrations de traitements herbicides pour la récupération de parcelles délaissées et pour la mise en valeur de nouvelles terres dans les yaérés constitueront la trame de ce programme de recherche-développement. Les premiers résultats, obtenus avec Aprostoc Diamare, sont sans équivoque : des terres de *karal* abandonnées en raison de l'enherbement peuvent produire jusqu'à 4 tonnes / ha lorsque les adventices sont maîtrisées.

D'autres actions de recherche-développement démarrent au fur et à mesure des demandes des producteurs : charbon du sorgho, traitement de semences, fertilité du *muskuwaari*... Elles doivent être renforcées et étendues à des échelles plus significatives.

L'enjeu principal de ce programme de recherche-développement est de former les conseillers paysans des structures fédératives à diverses innovations mises au point avec eux, et de les diffuser par le canal de services d'appui technique gérés et partiellement financés par ces organisations paysannes.

■ PROGRAMME N°4 : PROFESSIONNALISATION ET STRUCTURATION DES PRODUCTEURS DE CEREALES

L'union des greniers communs au sein de structures fédératives telles Aprostoc, permet une entente pour réguler l'approvisionnement des marchés. Si plusieurs greniers achalandent un marché le même jour, les acheteurs pourront faire jouer la concurrence et faire chuter les prix, même en période de soudure.

L'utilité de cette fonction de régulation des marchés n'apparaît aux yeux des paysans qu'à partir du moment où les greniers communs sont utilisés comme un outil de spéculation au profit des producteurs. Ce n'est pas encore le cas : les ¾ de la production stockée dans les Greniers suivis par Dpgt servent à l'alimentation familiale en période de soudure.

En revanche, trois fonctions intéressent davantage les producteurs.

- Un service d'interface et de négociation de crédit entre divers organismes financiers et les Greniers. Ces financiers peuvent être une banque privée, des banques villageoises ou des organismes de développement, susceptibles de répondre aux besoins en crédit éprouvés par chaque Grenier pour acheter les céréales du village. En contrepartie, la structure fédérative devra disposer de fonds de garantie et devra engager sa responsabilité en cas de non recouvrement.

- Un service d'appui technique. Ce service pourra proposer du conseil à la production et à la gestion individuelle de l'exploitation, sur la base d'expérimentations et de mises au point d'innovations techniques, comme c'est le cas pour les essais de lutte contre les adventices du *karal*. L'accès aux conseils et aux outils sera payant et entrera dans les recettes de l'organisation fédérative, afin de pérenniser ce dispositif paysan d'appui aux producteurs.

- Une troisième fonction a déjà été évoquée : ces organisations paysannes pourraient à terme, prendre en charge le fonctionnement de services d'information sur les perspectives de production et les marchés ainsi que la collecte et la diffusion des prix des productions agricoles.

Une fonction d'approvisionnement pourra s'envisager en cas d'une évolution statutaire de la Sodecoton qui ne garantirait plus la fourniture régulière en intrants de qualité.

Dans un premier temps, le projet devra nécessairement appuyer l'émergence de ces structures fédératives, notamment en prenant en charge certains coûts salariaux (conseillers paysans, comptables, animateurs), qui, grâce à une augmentation des services et donc des recettes des organisations, seront progressivement intégrés dans leur budget.

Aujourd'hui, 2 Aprostoc départementales sont constituées : Aprostoc Diamare et Aprostoc Moulvoudaye (Est Mayo-Kani). 2 sont en cours de constitution : Aprostoc Mayo-Danaï et Aprostoc Moutourwa (Ouest Mayo-Kani). L'objectif est de parvenir à au moins une Aprostoc ou structure équivalente par département de l'Extrême-Nord et du Mayo-Louti, soit au total 7 à 8 fédérations de producteurs-stockeurs.

■ PROGRAMME N°5 : SECURITE ALIMENTAIRE ET DESENCLAVEMENT

L'enjeu de cette composante est de faciliter les flux marchands pour éviter les situations de pénurie dues à l'enclavement.

Ce projet doit pouvoir se doter d'une capacité significative d'investissement dans des ouvrages de désenclavement. L'isolement de certains marchés dès les premières pluies joue particulièrement sur le niveau des prix et contribue à faire augmenter les dépenses des ménages pour leur alimentation. Le financement de radiers ou de passages busés[14], la réhabilitation de pistes endiguées, permettant le franchissement en toute saison de cours d'eau qui isolent certains marchés pendant plusieurs mois, aurait un effet extrêmement positif sur les cours des céréales et l'accès aux denrées.

La réalisation de ces chantiers s'effectuera en tenant compte d'un éventuel schéma d'aménagement du territoire ou, à défaut, en délibérant de priorités d'aménagement avec les acteurs locaux. L'engagement des collectivités dans la maintenance de ces ouvrages conditionnera les priorités d'intervention.

14. Avec une soixantaine de points d'intervention, le projet de réhabilitation des ouvrages sur les pistes de la zone cotonnière ne pourra pas restaurer ou construire l'ensemble des radiers nécessaires à chaque marché de l'Extrême-Nord.

Tableau IV. Récapitulatif des composantes.

Programmes	Contenu
Direction du projet / coordination	Elaboration d'un manuel de gestion et de procédures, mise en place d'une comptabilité analytique. Création et organisation du comité de pilotage. Elaboration des procédures de sélection des opérateurs, passation des contrats. Formation et conseils auprès des opérateurs et suivi de leurs réalisations. Relations avec les partenaires.
Appui à l'élaboration d'une politique régionale de sécurité alimentaire	Montage de la cellule « Sécurité alimentaire ». Appui à l'administration pour l'organisation de rencontres entre opérateurs du développement pour harmoniser leurs interventions.
Programme n°1 : Observatoire des prix, des marchés et de la production	Montage d'un observatoire de la production agricole géré par les Aprostoc. Montage d'un observatoire des prix et des marchés géré par les Aprostoc. Convention avec les médias régionaux pour diffusion des informations sur les prix agricoles.
Programme n°2 : Promotion du stockage de la production vivrière	Création de 500 greniers communs, permettant le stockage de 7 500 tonnes de céréales produites par 21 500 agriculteurs. Construction de 300 magasins de stockage. Apport de fonds de roulement complémentaires d'environ 25 millions F Cfa / département. Conseils à la gestion des greniers, formation des gérants, suivi des Greniers communs. Autonomisation juridique et financière des greniers.
Programme n°3 : Recherche-développement en systèmes de production céréaliers	Création de 8 services d'appui technique paysans. Expérimentations sur les traitements herbicides, l'apport de fertilisants, les semences, essentiellement orientées sur les sorghos de contre-saison. Organisation de démonstrations, de visites et d'échanges entre producteurs.
Programme n°4 : Professionnalisation et structuration des producteurs de céréales	Création de 8 Aprostoc départementales. Formation des fédérations. Constitution d'une union des Aprostoc.
Programme n°5 : Sécurité alimentaire et désenclavement	Conception d'un schéma de désenclavement des marchés ruraux. Réhabilitation de 100 km de pistes rurales en milieu montagnard ou en plaines inondables. Construction d'ouvrages de franchissement de cours d'eau.
Suivi-évaluation	Réalisation d'études en fonction des besoins des différentes composantes du projet et de leurs opérateurs. Mesures régulières de l'impact des composantes. Suivi des coûts, rapportés à l'impact des actions.

■ Effets attendus

Ce projet sera doté d'une capacité opérationnelle en suivi-évaluation afin de mesurer régulièrement l'impact des interventions. Les effets attendus sont les suivants.

■ Impacts des greniers communs

• Réduction de l'ampleur des disettes par la mise en place de stocks vivriers de proximité, gérés par plus de 20 000 producteurs et cumulant un volume prévisionnel de 5 à 8 000 tonnes.

• Accroissement des revenus familiaux : en fonction des écarts de prix entre la récolte et la période de soudure, les bénéfices ou les économies réalisés par les producteurs grâce aux greniers communs

peuvent atteindre jusqu'à 200 % (cas de 1998), ce qui a un effet évident sur l'assainissement de leur trésorerie.

- Incitation à l'épargne : il est recommandé aux greniers communs d'acheter les céréales à des cours inférieurs au marché, ce qui les met à l'abri d'une éventuelle stagnation des prix à bas niveau et les engage dans une dynamique d'épargne.

- Début de stabilisation des marchés céréaliers : dans les zones de concentration de greniers, l'approvisionnement des marchés en céréales n'est plus massif et immédiat au moment de la récolte, ce qui a un effet sur les prix de vente. Les prix tendent à se stabiliser en atteignant des niveaux relativement élevés dès la récolte. La spéculation en devient moins attrayante.

■ IMPACT DES FEDERATIONS DE PRODUCTEURS-STOCKEURS

- Pérennisation du dispositif par autofinancement partiel des services techniques et de conseils, réalisé grâce aux marges dégagées sur les opérations de stockage.

- Présence d'interlocuteurs paysans face aux décideurs, aux opérateurs de développement et aux bailleurs de fonds, pour la conception et l'application d'une politique régionale de sécurité alimentaire et émergence d'une représentation paysanne, susceptible d'intervenir en faveur des intérêts des producteurs vivriers.

- Amélioration de la logistique de campagne.

- Emergence d'une capacité paysanne de gestion de projets de développement rural.

■ IMPACT DES OPERATIONS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

- Nette augmentation de la production céréalière (doublement de la production pour les *muskuwaari* implantés dans les zones les plus humides).

- Mise au point de systèmes de production associant les savoir-faire paysans et les récentes innovations technologiques (systèmes sous couverture permanente,...) pour une utilisation durable du potentiel pédologique.

- Formation de producteurs à l'utilisation d'intrants.